



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et intégration
*en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Deuxième trimestre 2018

3003 Berne-Wabern, 22 août 2018

Table des matières

Table des matières	2
L'essentiel en bref	3
Brève analyse des évolutions actuelles	3
0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger	3
0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.6)	3
0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3- 1.6)	4
0.3 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)	5
0.4 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)	6
0.5 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)	6
0.6 Visas humanitaires (cf. 4.1 - 4.4)	6
Statistiques Monitoring des visas	8
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés	8
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2018, par types de visa	8
1.2 Visas délivrés, évolution mensuelle, 2016 au 2018	8
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017	9
1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2016 à 2018	9
1.5 Demandes de visa aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs	10
1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2016 à 2018	11
2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne	12
2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2017 et 2018	12
2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017	12
2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017	13
3 Buts du séjour	14
3.1 Évolutions des dix buts de séjour possibles, années 2018 et 2017	14
3.2 Proportion des différents buts de séjour possibles : évolution pour 2018	14
3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par but de séjour	15
4 Visas humanitaires	16
4.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2017 et 2018	16
4.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, par catégorie	17
4.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par les cinq principales représentations	17
4.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par les cinq principales nationalités	17
Impressum	18

L'essentiel en bref

Période	Demandes Total	Demandes Évolution	Demandes Schengen Total	Demandes Schengen Évolution	Demandes Schengen refusées	Demandes Schengen Taux de refus
2/2016	181'561		165'495		9'830	5.9%
2/2017	202'238	+20'677 (+11.4%)	185'790	+20'295 (+12.3%)	10'460	5.6%
2/2018	220'596	+18'358 (+9.1%)	203'804	+18'014 (+9.7%)	12'778	6.3%

Aperçu de l'évolution

- Le nombre de demandes de visa déposées est une fois encore en forte augmentation par rapport au même trimestre de l'année précédente.
- Pour la première fois, plus de 220 000 demandes de visa ont été traitées et plus de 200 000 visas Schengen demandés en un seul trimestre.
- La principale cause de ces chiffres records est la croissance ininterrompue du nombre de demandes de visa Schengen déposées par des ressortissants indiens (+16 531 demandes, +21,6 %). Par rapport à l'an dernier, ces citoyens ont demandé, à eux seuls, 16 418 visas de plus ayant pour but de séjour le *tourisme*.
- Sur l'ensemble des visas Schengen demandés auprès d'une représentation suisse, 81 % l'ont été par l'entremise d'un prestataire de services externe.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.6)

- Par rapport au même trimestre de l'année précédente, une nette hausse du nombre de demandes est à relever pour les visas Schengen (+18 014 demandes). La demande de visas nationaux, en revanche, n'a que très peu augmenté (+344 demandes).
- Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, plus de 70 000 demandes de visa ont été déposées en avril – et même plus de 80 000 en mai.
- Près de deux tiers (64,7 %) des demandes de visa Schengen déposées au deuxième trimestre 2018 émanaient de ressortissants indiens (93 114 demandes), chinois (27 259 demandes) ou thaïlandais (11 521 demandes). Comparativement au même trimestre de l'année précédente, la hausse correspondante s'élève à 3,8 points de pourcentage (taux au deuxième trimestre 2017 : 60,9 %).
- On constate par contre une baisse du nombre de demandes déposées par des ressortissants russes (-832 demandes), iraniens (-695 demandes) ou kosovars (-85 demandes). Si l'évolution des chiffres concernant les ressortissants russes s'inscrit dans le cadre d'une tendance persistante qui a débuté en 2015, s'agissant des Kosovars, estimer que le deuxième recul consécutif relevé marque une tendance serait prématuré (premier trimestre 2018 : -12,7 %). En ce qui concerne le nombre de demandes de visa déposées par des

ressortissants iraniens, la situation se présente aussi différemment. En effet, c'est la première fois, depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, que les Iraniens ont déposé un moins grand nombre de demandes de visa en regard du même trimestre de l'année précédente.

- Le nombre de visas refusés affiche une forte hausse par rapport au même trimestre de l'année précédente (+2318 refus, +22,2 %). Cependant, au vu de la croissance considérable du nombre de demandes de visa Schengen déposées, l'augmentation relative du taux de refus (qui passe à 6,3 %, au deuxième trimestre 2018, contre 5,6 % au même trimestre de l'année précédente) ne correspond en réalité qu'à 0,7 point de pourcentage.
- Les plus fortes hausses du taux de refus concernent les ressortissants indiens (+1563 refus, +42,8 %) et thaïlandais (+143 refus, +49,5 %).

0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6)

- Tout comme au cours des six trimestres précédents, les ressortissants **indiens** ont présenté bien plus de demandes de visa qu'au cours de la même période de l'année précédente (+16 500 demandes, +21,2 %). Aucun autre pays ne connaît de croissance comparable du nombre de demandes de visa. La représentation suisse à l'étranger de New Delhi a traité, à elle seule, 84 647 demandes de visa, soit 23,5 % de plus qu'au même trimestre de l'année précédente. L'examen des chiffres mensuels permet de constater que la plupart des demandes de visa enregistrées ont été déposées aux mois d'avril et mai. Quasiment toutes les demandes de visa Schengen déposées par des ressortissants indiens avaient pour but du séjour le *tourisme* (82 820 demandes, 88,9 %). Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les hôtels et les établissements de cure helvétiques ont connu, par rapport à l'année précédente, une hausse de 9,1 % du nombre de nuitées de ressortissants indiens, pour un total de 363 736 nuitées. La persistance du dynamisme économique que connaît l'Inde permet, en effet, à un nombre croissant de ressortissants de ce pays de s'offrir un voyage à l'étranger. De plus, l'espace Schengen figure parmi les destinations de voyage les plus prisées des touristes indiens. Mais le nombre de demandes de visa refusées à des Indiens a également pris l'ascenseur (+1563 refus, +77,3 %). De fait, il arrive de plus en plus souvent que les documents joints à la demande de visa ne remplissent pas les exigences minimales requises. Aussi n'est-il pas rare que l'examen approfondi de la demande de visa d'un ressortissant indien débouche sur un refus.

- S'agissant du nombre de demandes de visa déposées, la **Thaïlande** se classe en troisième position après l'Inde et la Chine (11 919 demandes). Ce résultat traduit une hausse de 13,5 % (+1419 demandes) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par le dépôt de 1392 demandes de visa Schengen supplémentaires ayant pour but du séjour le *tourisme*. Les chiffres publiés par l'OFS font également état d'une hausse du nombre de nuitées d'hôtes thaïlandais par rapport à l'année précédente (+5,3 %).

Le nombre de visas refusés a encore nettement augmenté, et ce, pour la quatrième fois consécutive (+143 refus, +49,5 %). Le taux de refus s'élève désormais à 3,7 % (contre 2,9 % au deuxième trimestre 2017). Bon nombre de visas sont refusés du fait que la relation du demandeur avec un hôte en Suisse qui n'est pas son parent est insuffisamment documentée, ou en raison de l'annulation de réservations d'hôtel après le dépôt de la demande de visa.

- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants d'**Arabie saoudite** a enregistré, comparativement à l'année précédente, la plus forte hausse après celle enregistrée pour les ressortissants indiens et thaïlandais (+1013 demandes). Les Saoudiens ont surtout déposé un plus grand nombre de demandes de visa Schengen ayant pour but du séjour le *tourisme* (+995 demandes). Cette croissance est probablement liée au Ramadan – du 16 mai au 14 juin 2018 – et au prolongement de la durée des vacances qui en découle. Car de nombreux Musulmans profitent de cette période pour se rendre en vacances à l'étranger.
- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **iraniens** a diminué pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015 (-695 demandes, -14,4 %). Ce recul est considérable, surtout en ce qui concerne les demandes de visa Schengen ayant pour buts du séjour le *tourisme* (-345 demandes), *d'autres motifs* (-203 demandes) ou les *affaires* (-156 demandes). La dépréciation persistante du rial (la monnaie nationale), la situation politique générale et les éventuelles sanctions américaines semblent dissuader de nombreux Iraniens de se rendre en voyage dans l'espace Schengen.
Par contre, en regard de l'année précédente, un plus grand nombre de visas Schengen dont le but du séjour est une *visite officielle* (+88 demandes, +88,9 %) a été déposé. La majorité de ces demandes de visa sont liées à la visite d'État du président iranien Hassan Rohani les 2 et 3 juillet 2018.
Le taux de refus des demandes de visa enregistré, quant à lui, une croissance de 2,8 points de pourcentage, passant de 12,3 % (au deuxième trimestre 2017) à 15,1 %.
- Les ressortissants **philippins** ont demandé, cette année, nettement plus de visas Schengen que l'année précédente (+619 demandes, +18,5 %). Cependant, seuls trois Philippins sur cinq présentent une demande de visa dans leur propre pays. Les autres la déposent, principalement, à Abu Dhabi (Émirats arabes unis), Doha (Qatar), Riyad (Arabie saoudite) ou Singapour (Singapour), où ils sont domiciliés.
Par rapport à l'année précédente, le nombre de demandes de visa Schengen ayant pour but du séjour le *tourisme* ou une *visite à des amis ou à des parents* a enregistré une forte croissance. Ce résultat s'explique, en partie, par la présence grandissante de la diaspora philippine en Suisse.

0.3 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

Actuellement, la Suisse collabore avec des prestataires de services externes dans 23 pays. 63 centres d'accueil (*Visa Acceptance Centers*) peuvent réceptionner les demandes de visa Schengen. 81 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen remises auprès d'une représentation suisse (165 029 demandes de visa) sont passées par un prestataire de services externe. C'est la première fois que cette proportion dépasse la barre des 80 %. Le taux le plus élevé (83,4 %) depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015 a été enregistré en avril 2018. Ce résultat s'explique par l'augmentation significative du nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants indiens, thaïlandais, saoudiens et chinois. L'augmentation constatée par rapport à l'année précédente (+18 294 demandes, +12,5 %) est liée principalement à l'évolution intervenue à New Delhi (Inde, +16 340 demandes) et Bangkok (Thaïlande, +1472 demandes).

0.4 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Actuellement, 36 représentations suisses à l'étranger sur 90 offrent aux demandeurs la possibilité de remplir et de transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (cf. www.swiss-visa.ch).

En tout, 16 440 demandes de visa Schengen ont été saisies en ligne ; c'est près du double (+95,1 %, +8013 demandes) du nombre enregistré l'année précédente au même trimestre (8427 demandes en ligne). Près d'une demande en ligne sur trois (précisément : 32,4 %) a été traitée par la représentation suisse à l'étranger de Pristina (Kosovo), qui ne proposait pourtant pas encore cette prestation au même trimestre de l'année précédente. La majorité des représentations suisses figurant parmi les dix qui connaissent le plus grand nombre de demandes en ligne enregistrent une hausse, parfois élevée, du nombre de ces demandes. Font seules exception à cette règle les représentations suisses d'Amman (Jordanie) et de Quito (Équateur).

Les représentations suisses de San Francisco, de New York, de Vancouver et d'Atlanta enregistrent des taux de croissance remarquablement élevés en Amérique du Nord. Les ressortissants indiens et chinois sont, par ailleurs, ceux qui recourent le plus volontiers à la possibilité qui leur est offerte de déposer leur demande en ligne.

0.5 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 17 770 visas Schengen supplémentaires (+4 %) ont été délivrés à des fins *touristiques* et 476 (+0,1 %) en vue d'une *visite officielle*. Le nombre de visas établis pour *affaires*, en revanche, a légèrement diminué (-705 visas, -1,5 %), tout comme le nombre de ceux octroyés pour rendre *visite à des amis ou à des parents* (-654 visas, -1,6 %).

Sur l'ensemble des visas touristiques délivrés, 113 266 (soit 86,3 %) l'ont été à des ressortissants indiens, chinois, thaïlandais ou saoudiens, les premiers nommés se taillant la part du lion (79 562 demandes, 60,6 %). Les ressortissants saoudiens continuent de présenter une proportion extraordinairement élevée de demandes de visas touristiques par rapport aux autres buts de séjour (97,3 %).

0.6 Visas humanitaires (cf. 4.1 - 4.4)

Au total, 104 visas humanitaires ont été délivrés, soit 19 de moins (-15,4 %) qu'au même trimestre de l'année précédente (deuxième trimestre 2017 : 123 visas). Tandis que 53 visas humanitaires ont été octroyés dans la catégorie *raisons humanitaires*¹ (51 %), 51 autres (49 %) relevaient de la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.

Durant la période sous revue, le nombre de visas humanitaires délivrés à des ressortissants syriens a été inférieur à celui du même trimestre de l'année précédente (-33 visas, -44,6 %). Ce résultat découle notamment du fait que l'action humanitaire *Syrie II* (lancée à la suite de la décision du Conseil fédéral du 6 mars 2015), limitée à trois ans, a pris fin en mars 2018 et que le contingent autorisé de 500 personnes à protéger a été épuisé (cf. monitoring des visas du premier trimestre 2018). Néanmoins, 39,4 % de l'ensemble des visas humanitaires (soit 41 visas) ont été délivrés à des victimes du conflit syrien.

¹ Les catégories *Raisons humanitaires*, *Directive SEM du 25.2.2014* et *Syrie II* sont présentées au chap. 4, p. 16.

Comparativement à l'année précédente, un nombre nettement plus élevé de visas humanitaires ont été délivrés sur la base de la *Directive SEM du 25.2.2014* (+23 visas, +82,1 %). Trois quarts des visas de cette catégorie (74,5 %, 38 visas) ont été accordés à des ressortissants syriens (contre 21 visas au deuxième trimestre 2017) ; d'autres visas du même type ont été remis à des ressortissants srilankais (8 visas) et irakiens (3 visas), de même qu'à un Érythréen et à un Kosovar (1 visa chacun).

Plus de la moitié de l'ensemble des visas délivrés pour *raisons humanitaires* ont concerné des ressortissants kosovars (30 visas, 56,6 %). Les 23 visas restants ont été répartis entre des ressortissants de 14 nationalités différentes. 32 visas (60,4 %) ont été établis sur la base d'une révocation de durée limitée d'une interdiction d'entrée. Si 28 d'entre eux ont été octroyés à des ressortissants kosovars, les quatre autres l'ont été à des ressortissants en provenance de Turquie, du Maroc et du Nigéria.

Il arrive parfois que les autorités chargées des contrôles aux frontières à l'aéroport doivent accorder à un passager un visa humanitaire en vue d'un traitement médical imprévu ou pour d'autres motifs relevant de l'urgence. C'est pourquoi, pour la première fois, l'aéroport de Genève-Cointrin apparaît sur la liste des cinq sites qui délivrent le plus grand nombre de visas humanitaires (six visas octroyés à ce titre).

Statistiques Monitoring des visas

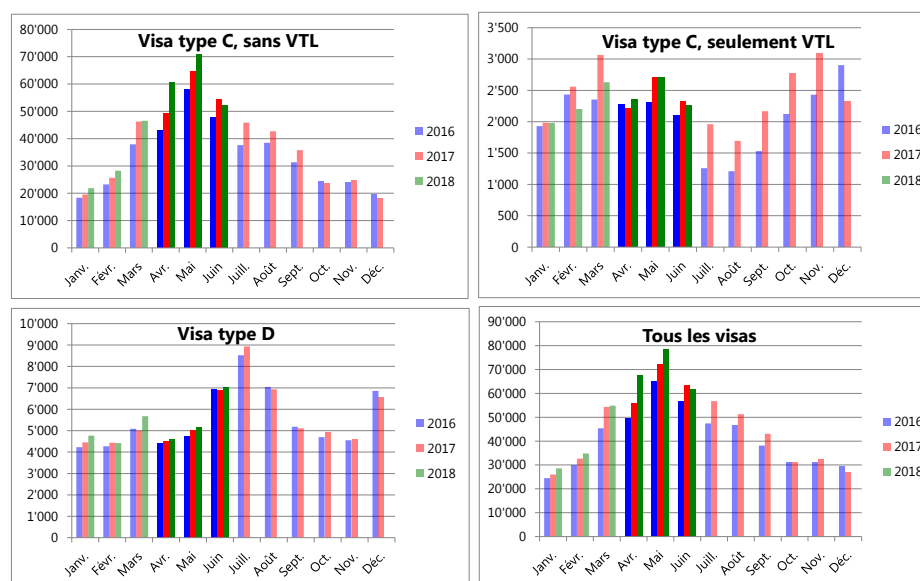
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2018, par types de visa

Période	Demandes Total	Demandes dél.	Schengen A + C dél.	Schengen VTL dél.	Schengen refusé Total	Schengen refusé Taux	National D dél.
Janv. 18	31'063	28'586	21'844	1'979	2'477	9.4%	4'763
Févr. 18	37'572	34'857	28'232	2'204	2'715	8.2%	4'421
Mars 18	58'545	54'847	46'539	2'629	3'698	7.0%	5'679
Avr. 18	71'156	67'578	60'615	2'350	3'578	5.4%	4'613
Mai 18	83'365	78'643	70'798	2'701	4'722	6.0%	5'144
Juin 18	66'075	61'597	52'306	2'256	4'478	7.6%	7'035
Juill. 18							
Août 18							
Sept. 18							
Oct. 18							
Nov. 18							
Déc. 18							
2/2018	220'596	207'818	183'719	7'307	12'778	6.3%	16'792
2/2017	202'238	191'778	168'098	7'232	10'460	5.6%	16'448
Différ.	+18'358	+16'040	+15'621	+75	+2'318	+0.7%	+344

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **Dem.** : Demandes (Schengen et nationales) ; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés, évolution mensuelle, 2016 au 2018

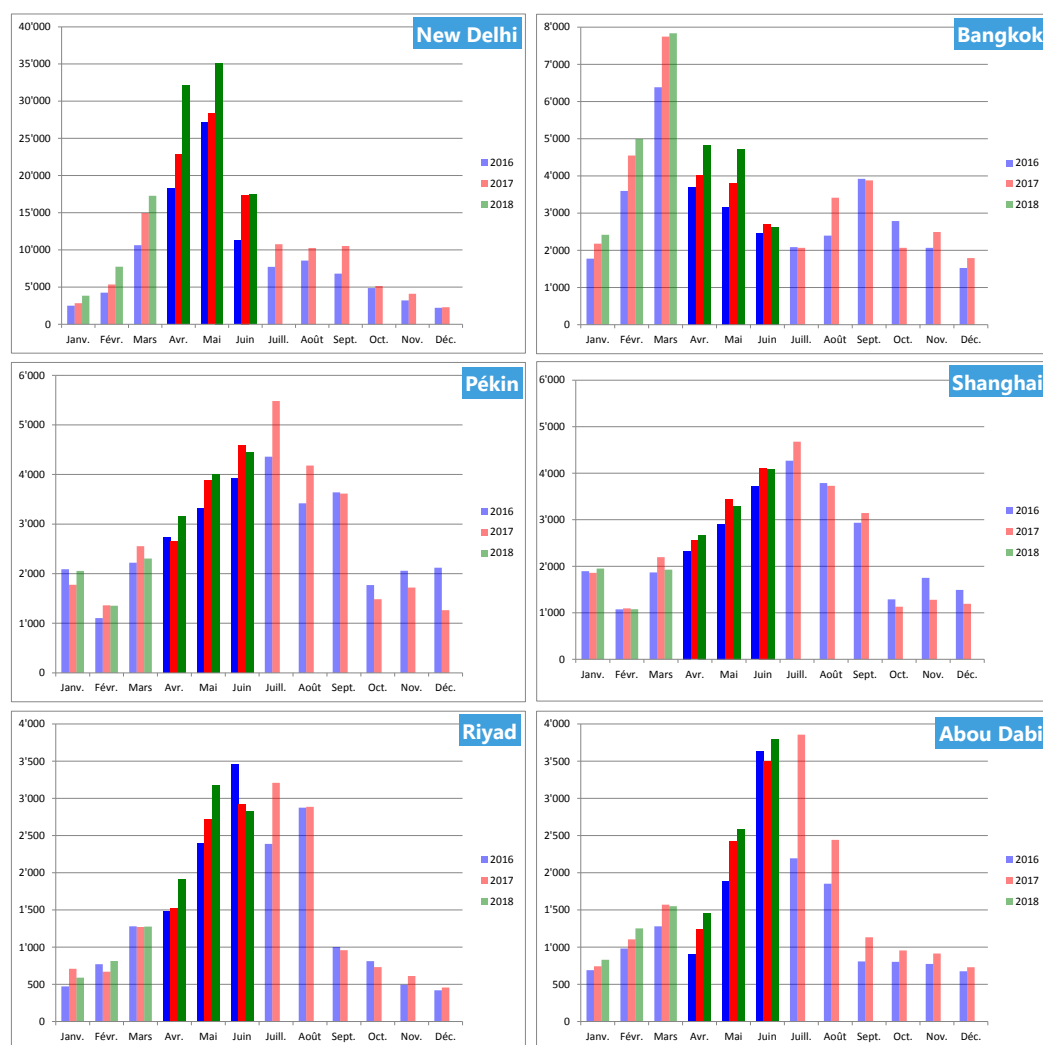


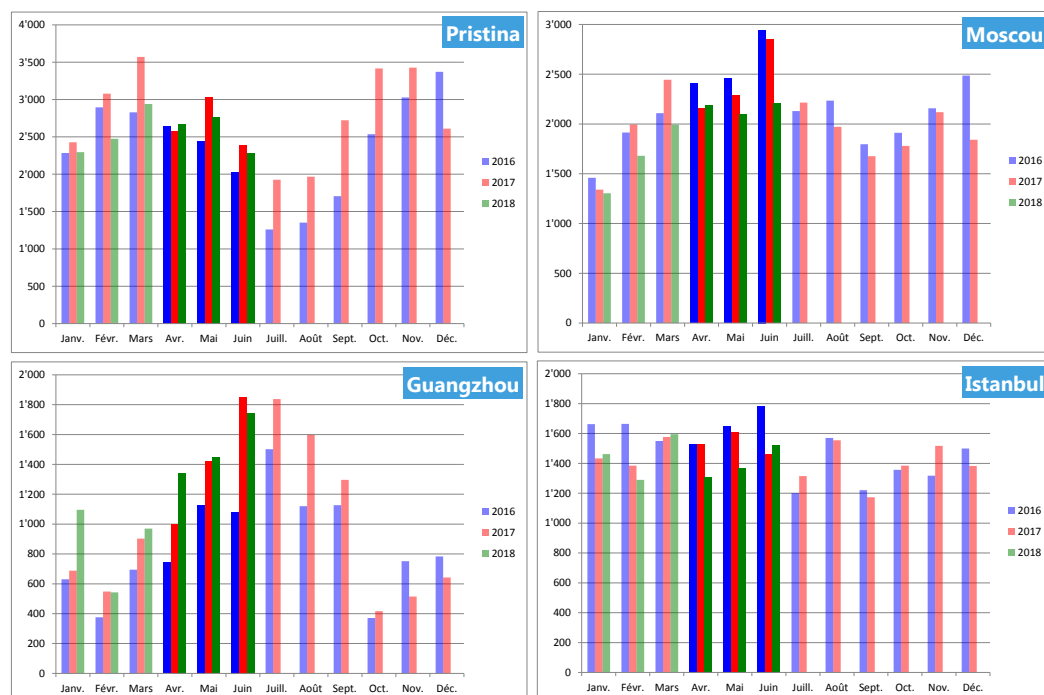
Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen		National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	2/2017 Dem.	2/2017 Position	Évolut.
		A + C Dem.	VTL Dem.							
1	New Delhi, Inde	83'609	53	985	84'647	81'235	3'412	68'562	1 (+/-0)	+23.5%
2	Bangkok, Thaïlande	11'811	6	340	12'157	11'656	501	10'546	3 (+1)	+15.3%
3	Pékin, Chine	11'200	5	399	11'604	11'412	192	11'119	2 (-1)	+4.4%
4	Shanghai, Chine	9'872	0	185	10'057	10'020	37	10'119	4 (+/-0)	-0.6%
5	Riyad, Arabie saoudite	7'566	292	67	7'925	7'689	236	7'169	8 (+3)	+10.5%
6	Abou Dabi, EAU	7'762	30	60	7'852	7'074	778	7'180	7 (+1)	+9.4%
7	Pristina, Kosovo	1'227	5'945	554	7'726	6'417	1'309	8'002	5 (-2)	-3.4%
8	Moscou, Russie	6'082	10	397	6'489	6'441	48	7'286	6 (-2)	-10.9%
9	Guangzhou, Chine	4'421	0	107	4'528	4'465	63	4'272	11 (+2)	+6.0%
10	Istanbul, Turquie	3'836	26	336	4'198	3'791	407	4'605	9 (-1)	-8.8%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2016 à 2018

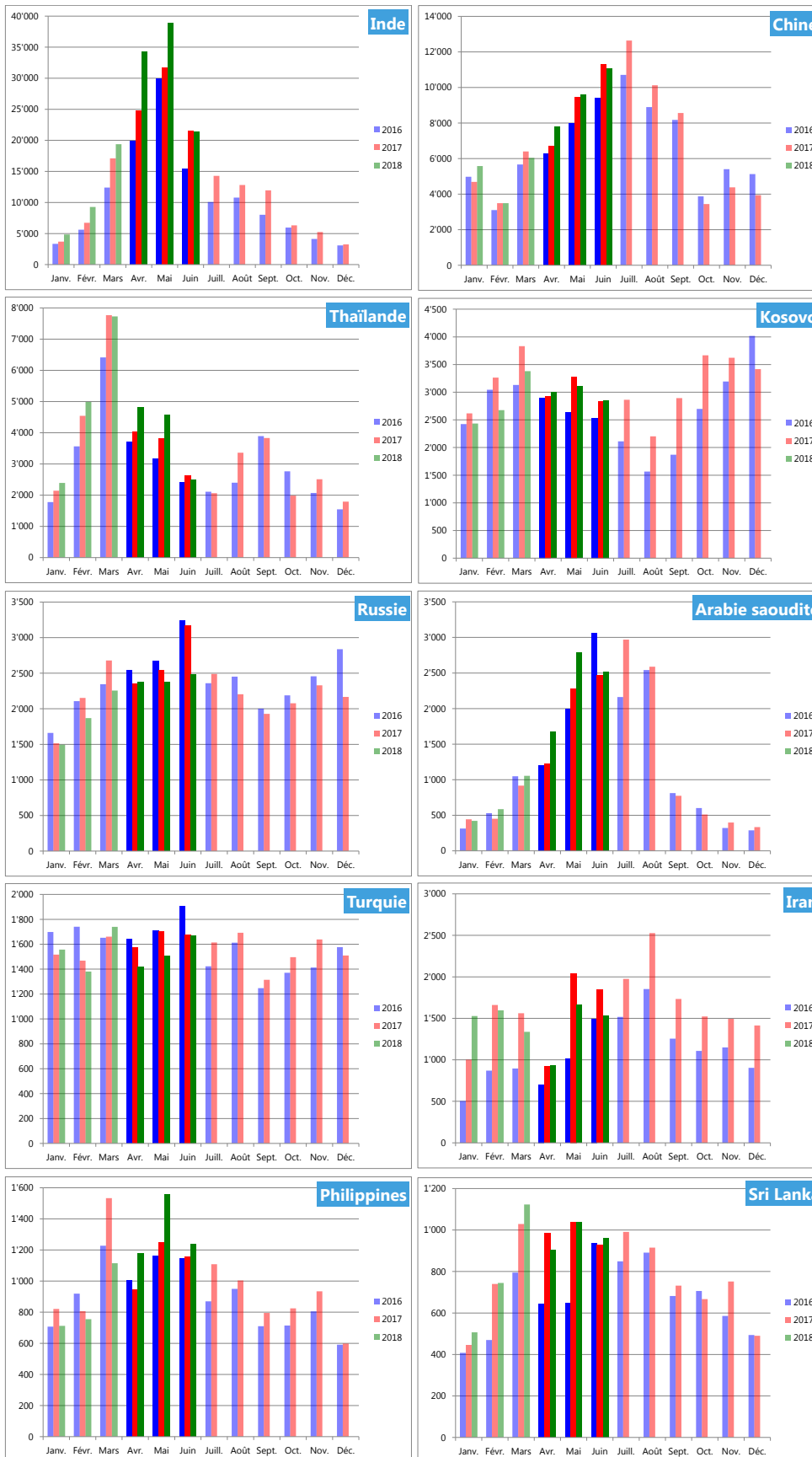




1.5 Demandes de visa aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

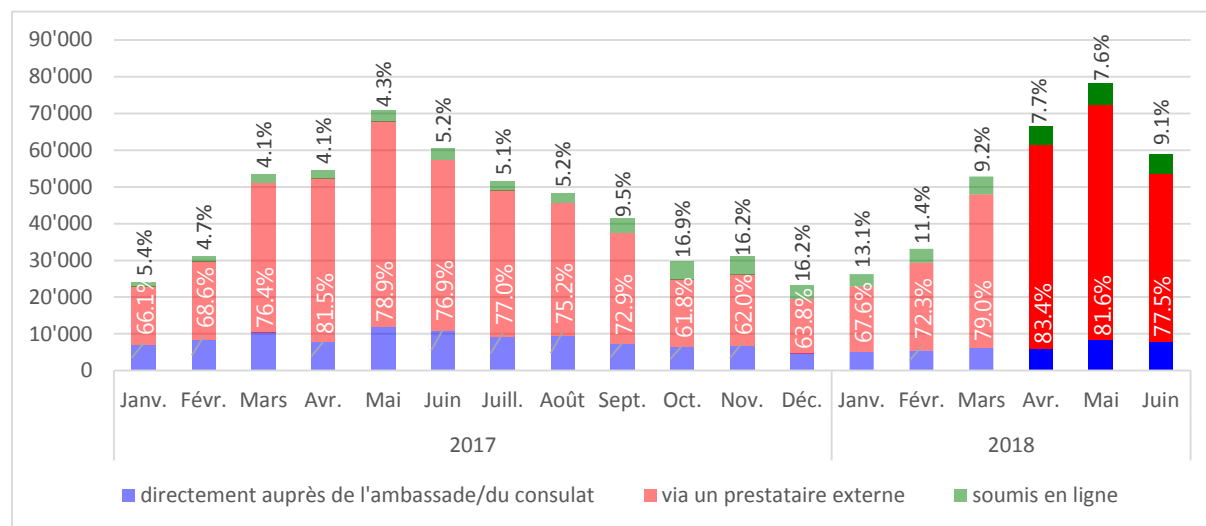
Nr.	Nation	Schengen		National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	Dem. faite dans le pays	2/2017 Dem.	2/2017 Position	Évolut.
		A + C Dem.	VTL Dem.								
1	Inde	93'104	10	1'375	94'489	90'905	3'584	89.4%	77'989	1 (+/-0)	+21.2%
2	Chine	27'214	45	1'154	28'413	28'062	351	92.5%	27'436	2 (+/-0)	+3.6%
3	Thaïlande	11'521	0	398	11'919	11'487	432	96.9%	10'500	3 (+/-0)	+13.5%
4	Kosovo	1'303	6'001	1'656	8'960	7'548	1'412	84.7%	9'045	4 (+/-0)	-0.9%
5	Russie	6'373	22	841	7'236	7'185	51	87.6%	8'068	5 (+/-0)	-10.3%
6	Arabie saoudite	6'641	286	64	6'991	6'957	34	98.0%	5'978	6 (+/-0)	+16.9%
7	Turquie	3'861	13	722	4'596	4'277	319	85.9%	4'957	7 (+/-0)	-7.3%
8	Iran	3'851	66	204	4'121	3'529	592	87.8%	4'816	8 (+/-0)	-14.4%
9	Philippines	3'632	0	339	3'971	3'662	309	60.3%	3'352	9 (+/-0)	+18.5%
10	Sri Lanka	2'600	85	214	2'899	2'428	471	81.3%	2'949	11 (+1)	-1.7%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2016 à 2018



2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2017 et 2018



2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	2/2017	2/2017	Évolut.
		Total	Outsourcing	Pourcentage	Outsourcing	Position	
1	New Delhi, Inde	83'662	83'386	99.7%	67'046	1 (+/-0)	+24.4%
2	Bangkok, Thaïlande	11'817	10'999	93.1%	9'527	2 (+/-0)	+15.5%
3	Pékin, Chine	11'205	9'589	85.6%	9'059	4 (+1)	+5.9%
4	Shanghai, Chine	9'872	9'347	94.7%	9'284	3 (-1)	+0.7%
5	Abou Dabi, EAU	7'792	7'769	99.7%	7'094	5 (+/-0)	+9.5%
6	Riyad, Arabie saoudite	7'858	7'565	96.3%	6'808	6 (+/-0)	+11.1%
7	Moscou, Russie	6'092	5'377	88.3%	6'155	7 (+/-0)	-12.6%
8	Guangzhou, Chine	4'421	4'266	96.5%	3'971	8 (+/-0)	+7.4%
9	Istanbul, Turquie	3'862	3'594	93.1%	3'948	9 (+/-0)	-9.0%
10	Doha, Qatar	3'022	3'002	99.3%	2'899	10 (+/-0)	+3.6%

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne aux deuxièmes trimestres 2018 et 2017

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	2/2017	2/2017	Évolut.
		Total	en ligne	Pourcentage	en ligne	Position	
1	Pristina, Kosovo ²	7'172	5'334	74.4%	0	-	-
2	San Francisco, États-Unis	1'168	1'092	93.5%	679	3 (+1)	+60.8%
3	Singapour, Singapour	1'296	947	73.1%	825	1 (-2)	+14.8%
4	Bichkek, Kirghizistan	1'522	901	59.2%	379	8 (+4)	+137.7%
5	New York, États-Unis	1'155	771	66.8%	588	5 (+/-0)	+31.1%
6	Nairobi, Kenya	933	759	81.4%	542	6 (+/-0)	+40.0%
7	Amman, Jordanie	655	647	98.8%	775	2 (-5)	-16.5%
8	Quito, Équateur	575	573	99.7%	612	4 (-4)	-6.4%
9	Vancouver, Canada	576	504	87.5%	360	9 (+/-0)	+40.0%
10	Atlanta, États-Unis	595	474	79.7%	338	10 (+/-0)	+40.2%

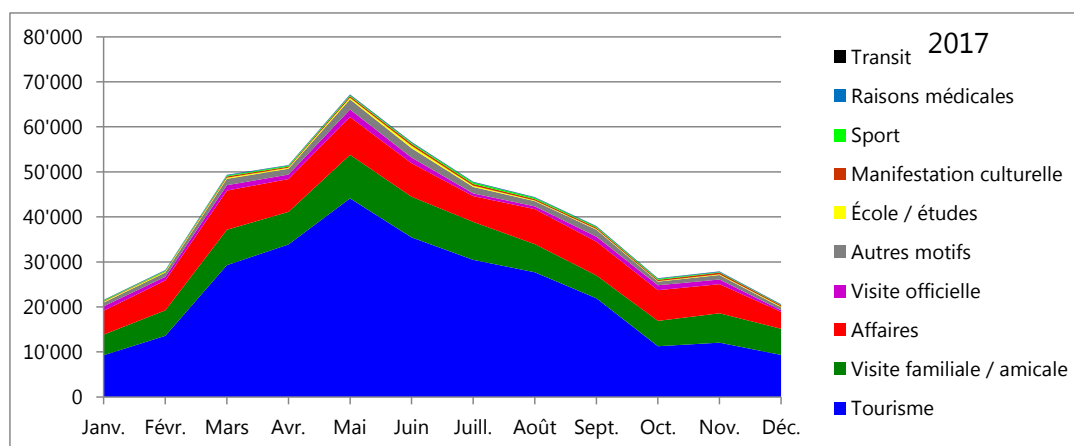
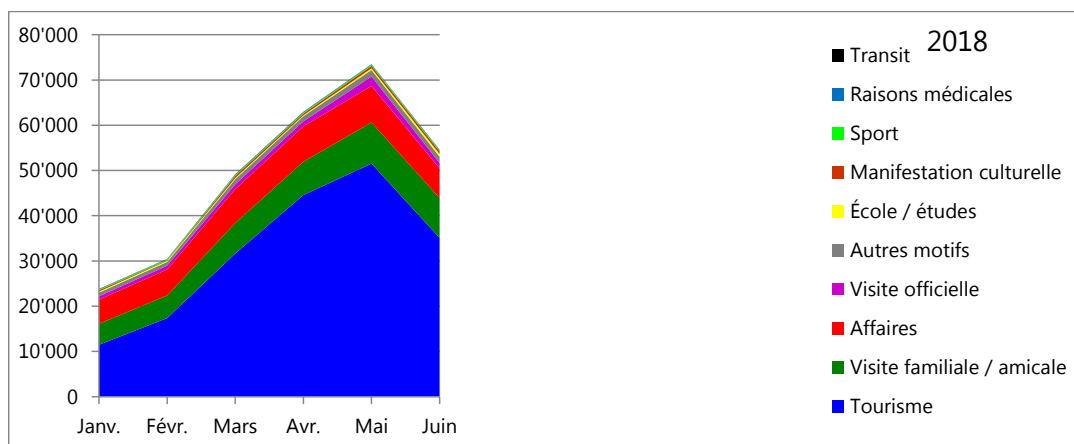
Indication : Certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne ([site internet http://www.swiss-visa.ch/](http://www.swiss-visa.ch/)).

Même lorsque le formulaire de demande est rempli et transmis en ligne, le demandeur de visa doit se présenter personnellement auprès de la représentation suisse à l'étranger afin de faire enregistrer ses données biométriques. Une comparution n'est cependant pas nécessaire lorsque les données biométriques du demandeur ont déjà été saisies dans le VIS (pour autant qu'elles ne remontent pas à plus de 59 mois) ou si, conformément au Code des visas, l'intéressé est exempté de l'obligation de faire enregistrer ses empreintes digitales. La demande en ligne n'est pas proposée dans les pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

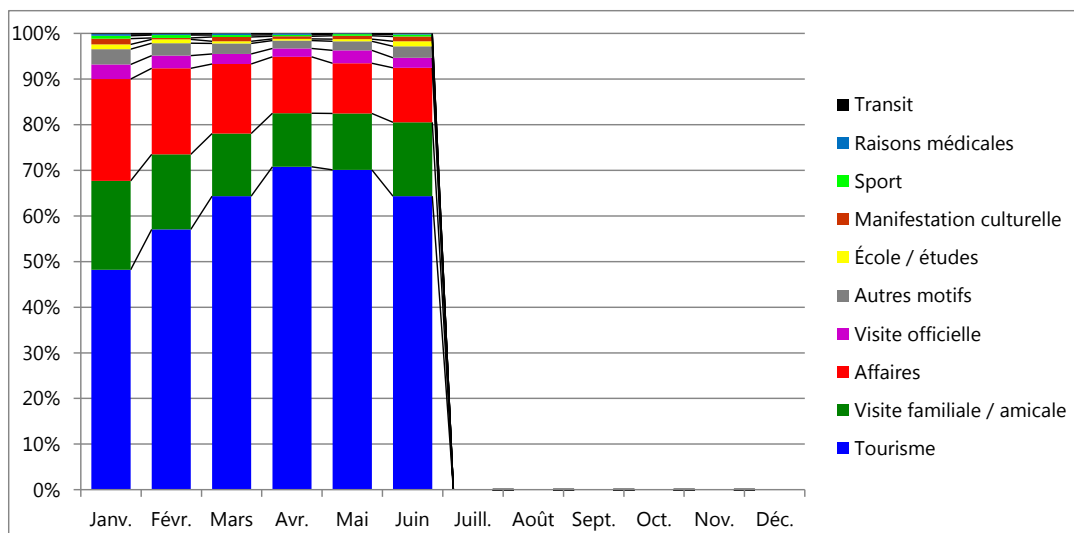
² C'est depuis juillet 2017 que la représentation Suisse de Pristina (Kosovo) offre aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne. Aussi ne dispose-t-on pas de chiffres comparables pour le même trimestre de l'année précédente.

3 Buts du séjour³

3.1 Évolutions des dix buts de séjour possibles, années 2018 et 2017

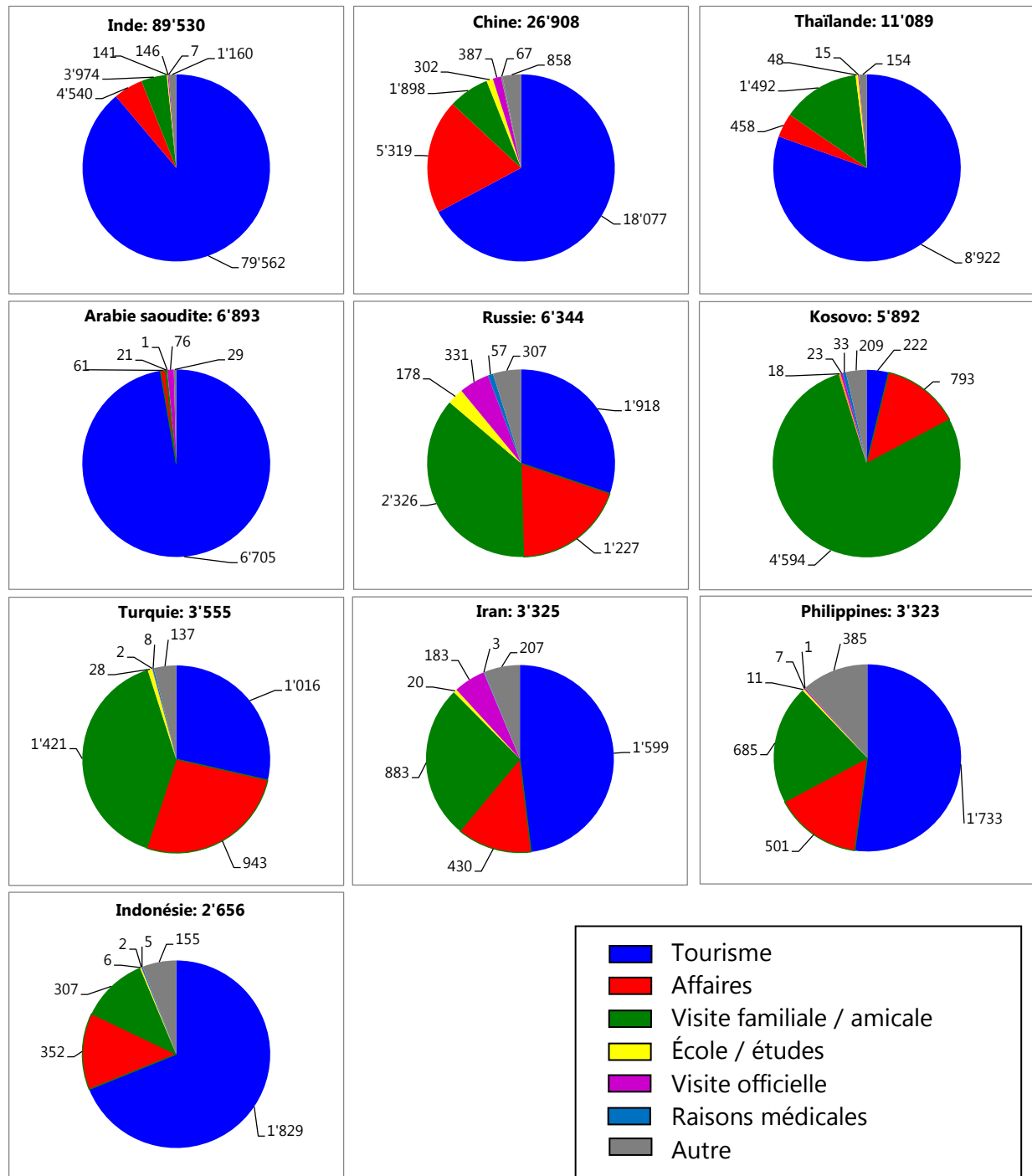


3.2 Proportion des différents buts de séjour possibles : évolution pour 2018



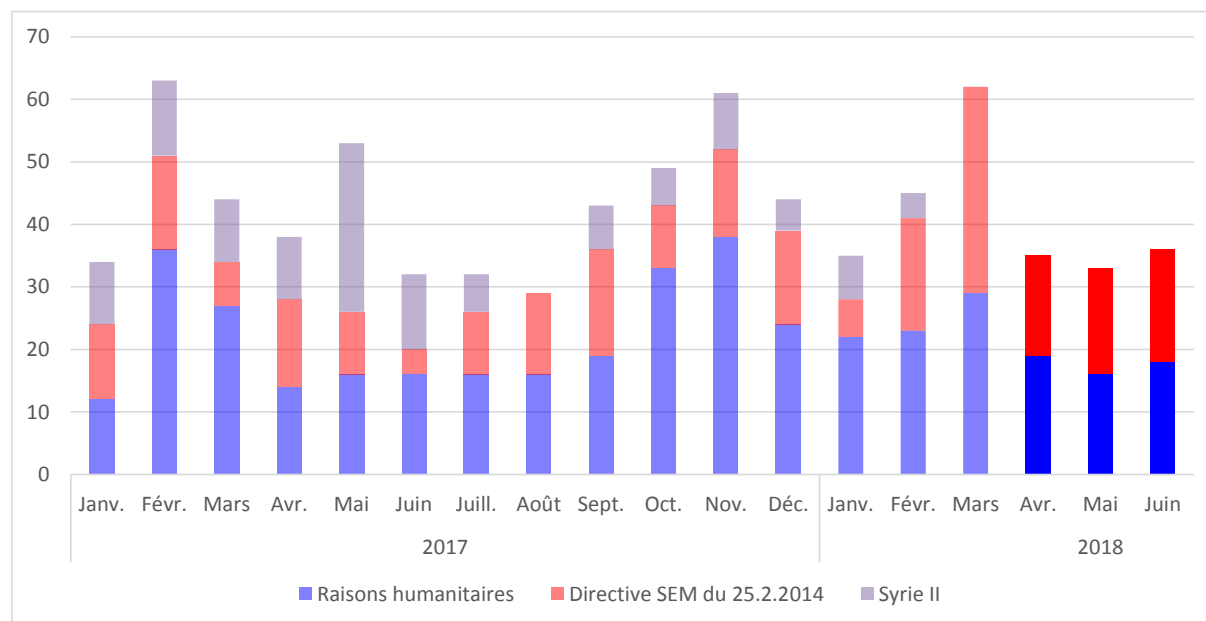
³ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par but de séjour



4 Visas humanitaires

4.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2017 et 2018



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁴).

Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.

- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente.

Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.

- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourrait bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.

Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

Année	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	2ème trimestre Total
2018	35	45	62	35	33	36							104
2017	34	63	44	38	53	32	32	29	43	49	61	44	123

⁴ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

4.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, par catégorie

Catégorie	Visas hum. délivrés
Raisons humanitaires	53
Directive SEM du 25.2.2014	51
Syrie II	0

4.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par les cinq principales représentations

Nr.	Représentation	Visas hum. délivrés
1	Beyrouth, Liban	30
1	Pristina, Kosovo	30
3	Istanbul, Turquie	11
4	Bangkok, Thaïlande	6
4	Genève-Cointrin, Suisse	6

4.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2018, ventilés par les cinq principales nationalités

Nr.	Nation	Visas hum. délivrés
1	Syrie	41
2	Kosovo	31
3	Sri Lanka	9
4	Égypte	4
5	Irak	3
5	Jordanie	3

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :

[adresse email: visa@sem.admin.ch](mailto:visa@sem.admin.ch)

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)